



VOS CONTACTS DANS L'ASSOCIATION :



Clive FOUCAULT
06 60 44 32 99



Audrey BONNARD
06 80 87 09 97



partenariat@musikair.fr

Retrouvez-nous aussi sur les réseaux sociaux



Présentation de l'Association et du Festival

Depuis plus de deux décennies, **Musik'Air** fait vibrer la région montargoise au rythme de la musique, du partage et de la bonne humeur.

Chaque dernier week-end de juin, le Château de Lisledon se transforme en un lieu magique où se croisent générations et styles musicaux dans un esprit **festif, familial et chaleureux**.

Ce festival, né de la passion et de l'énergie d'une bande d'amis, est aujourd'hui un événement incontournable, symbole de **diversité, de découverte et de convivialité**.

Historique

Depuis sa création, Musik'Air a déjà accueilli plus de 60 000 festivaliers !

Pendant 19 ans, l'événement a fait danser le Vélodrome de Montargis avant de s'installer, depuis 2022, dans le cadre exceptionnel du Château de Lisledon à Villemandeur.

C'est ici que bat désormais le cœur du festival, entouré d'arbres, de lumière et d'une atmosphère unique.

Musik'Air, c'est aussi **un engagement** : depuis 2014, le festival est labellisé Éco-Festival, avec une démarche respectueuse de l'environnement (écocups, tri sélectif, toilettes sèches, ...).

Nous privilégions les fournisseurs locaux et les circuits courts et poursuivons nos efforts en 2026.

L'organisation

Derrière Musik'Air, œuvre une poignée de passionnés et plus d'une centaine de bénévoles motivés, qui façonnent la réussite de chaque édition : montage, logistique, accueil, restauration,

C'est cette **formidable équipe** qui fait de Musik'Air un festival à taille humaine, sincère et authentique.

Chaque année, notre aventure est rendue possible grâce à la fidélité et à la confiance de nos **partenaires institutionnels et privés, que nous remercions chaleureusement** 🙌

Le public

Musik'Air, c'est un mélange de générations et de styles, une ambiance bon enfant où se côtoient familles, jeunes, passionnés et curieux.

Les festivaliers viennent de toute la région - et parfois de plus loin - pour applaudir sur scène **Shaka Ponk, KO KO MO, Asian Dub Foundation, Les Wampas, Zebda, Yarol Poupaud, Soviet Suprem, Cachemire, Inspector Cluzo, Mass Hysteria, Max Romeo**, ... et bien d'autres encore !

Chaque édition est une expérience à part, un moment de liberté, de rires et de musique partagée.

Le festival Musik'Air 2026

Cette année, l'Association Musik'Air fête ses **25 ans** !

Un quart de siècle de musique, de rencontres et de belles histoires humaines.

Cette édition anniversaire s'annonce exceptionnelle, pleine de surprises, d'énergie et d'émotions !

Toujours soutenu par la municipalité de Villemandeur, la Région et l'Agglomération Montargoise, le festival aura lieu les **26 et 27 juin 2026** dans le cadre enchanteur du Château de Lisledon.

Devenir Partenaire

Chaque année, Musik'Air se construit grâce à la passion de ses bénévoles mais aussi grâce à vous, les partenaires, mécènes et amis du festival.

Votre soutien est essentiel pour faire vivre cet événement local et offrir au public une programmation de qualité.

Le budget 2026 sera financé par la billetterie, la restauration, les subventions publiques et, bien sûr, les partenariats privés.

Vos dons contribuent directement à renforcer le **rayonnement du festival** et à lui permettre de rester accessible à tous.

OFFRE PARTENAIRE 2026

COCHER LE DON CHOISI	DONS	PARUTIONS	AVANTAGES
	200€	Réseaux Sociaux et site internet	1 entrée + 1 conso
	500€	Réseaux Sociaux, site internet et programme	3 entrées + 3 consos
	1 000€	Réseaux Sociaux, site internet, programme et support publicitaire	5 entrées + 5 consos
	1 500€	Réseaux Sociaux, site internet, programme, support publicitaire et affiche	7 entrées + 7 consos
	2 000€ et plus	Réseaux Sociaux, site internet, programme, support publicitaire, affiche et t-shirt	10 entrées + 10 consos

💡 **Musik’Air accepte également les dons en nature ou prêts de matériel.**

La valeur estimée permettra d’adapter les contreparties selon le barème ci-dessus.

Visibilité Partenaires

Nos mécènes et sponsors bénéficient d’une **visibilité renforcée** sur plusieurs supports :

- Le site internet officiel du festival ;
- Nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram) ;
- Les banderoles sur le site du festival et les supports sur l’agglomération (support publicitaire, programmes et affiches) ;
- Le programme officiel distribué aux festivaliers ;
- Les t-shirts portés lors de l’événement puis vendus.

Et bien sûr, vous serez conviés à la **Soirée Partenaires, le jeudi 25 juin 2026 à 19 h 00**, au Château de Lisledon : une occasion de découvrir le site, de rencontrer l’équipe et de célébrer ensemble le lancement de cette édition anniversaire.

Les avantages

Les invitations gratuites et consommations vous sont réservées, à vous, vos collaborateurs et vos proches. Elles **donnent accès au festival les deux soirs** (vendredi et samedi).

Déduction fiscale

Soutenir Musik’Air, c’est aussi bénéficier d’un dispositif fiscal avantageux !

Votre entreprise peut déduire **60 % du montant du don de l’impôt** sur les sociétés (dans la limite de 0,50 % du chiffre d’affaires HT).

Le dossier CERFA correspondant est rédigé par nos soins.

CONTRAT DE PARTENARIAT 2026 (en lettres CAPITALES SVP)

Entité :

Nom du Contact :

Adresse Postale :

Code Postal et Ville :

Email :

Téléphone :

Immatriculée au RCS de :

Sous le Numéro :

Ci-après dénommée « le Partenaire » d'une part et l'Association Musik'Air, domiciliée au 1 avenue de la Libération 45700 VILLEMANDEUR, ci-après dénommée « l'Association », d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit : l'Association prévoit de mener l'événement culturel suivant : la 25^{ème} édition du Festival Musik'Air, les 26 et 27 juin 2026 à Villemandeur.

L'Association a proposé au Partenaire de s'associer au projet en y apportant un soutien financier ou don en nature. En conséquence, les parties se sont rapprochées et ont défini de la manière suivante les conditions de leur partenariat.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le Partenaire apporte son soutien à l'Association dans le cadre du Festival Musik'Air 2026.

Article 2 : Obligations du Partenaire

Le Partenaire s'engage à verser à l'Association la somme de€ en valeur pécuniaire ;
.....€ en valorisation de dons.

Le nom et le logo en haute définition seront obligatoirement fournis par le Partenaire à l'adresse partenariat@musikair.fr, avant le 31 mars 2026.

Le versement sera effectué, au plus tard, le 31 mars 2026 par chèque libellé à l'ordre de l'Association, en espèces ou par virement bancaire effectué sur le compte de l'Association :

Musik'Air : IBAN FR76 1027 8374 0500 0114 5840 183 // BIC CMCIFR2A

Article 3 : Obligations de l'Association

Dans le cadre d'un mécénat, l'Association fait figurer le nom du Partenaire en tant que mécène mais, également, en faisant apparaître son logo sur les supports choisis.

Article 4 : Droits de propriétés intellectuelles

Le Partenaire reconnaît la pleine propriété de l'Association sur le Festival Musik'Air y compris sur les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés. L'Association autorise le Partenaire à apposer le nom et le logo de l'Association sur sa documentation publicitaire, pour toute la durée du partenariat. Les visuels seront fournis par l'Association sur demande du Partenaire. Aucun matériel ou support commercial autre que bannière ne sera toléré sur le site d'exploitation durant la durée du Festival Musik'Air. L'Association concède un droit d'exploitation non commerciale des images issues du Festival Musik'Air au Partenaire. Le Partenaire ne s'opposera pas à l'exploitation ultérieure, par l'Association, des images issues du Festival Musik'Air qui présenteraient son logo et, ceci même, si le partenariat n'était pas reconduit. Cette concession est réalisée sans limite de temps.

Article 5 : Assurance

L'Association est responsable au titre du Festival Musik'Air et le Partenaire ne supporte aucune responsabilité quelconque.

Article 6 : Résiliation de plein droit

Le présent contrat sera résilié de plein droit dans les cas de force majeure prévus par la loi.

Article 7 : Litiges

Tout litige au présent contrat sera soumis au Tribunal de Commerce.

Fait en deux exemplaires, le :

à Villemandeur

Nom et Signature du Représentant
Cachet de la société

BARRE-FOUCAULT Audrey,
Présidente de l'Association Musik'Air

